

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Année scolaire : 2022/2023	Quorum : 13
Numéro de séance : 0	Nombre des présents : 15
Date de convocation : 18/11/2022	Nombre d'absents / excusés : 12
Présidence de : N. CHAICHE	

SOMMAIRE DES QUESTIONS TRAITÉES	Décision	Page	Numéro d'acte	Pièces jointes
	Avis Vote Extrait			
Désignation				
Approbation procès- verbal séance du 08 novembre 2022	Vote	Page 03		
Dispositif « devoirs faits »	Vote	Pages 03 & 04	22	
Dispositif « fluence »	Vote	Page 04 & 05	23	
Journée de solidarité	Vote	Page 04	21	
Délégation de signature pour la passation des marchés dans la limite du budget 2023	Vote	Page 06	25	
Budget 2023 et prélèvement sur fonds de roulement	Vote	Pages 06 & 07	24	
Convention ACAR 2023	Vote	Page 07	26	
Fiche Santé et Sécurité au Travail (FSST)		Page 08		

Signatures : Présidente

Naïma CHAICHE

COLLEGE JEAN JAURES  
LA PRINCIPALE  
ADJOINTE  
N. CHAICHE  
13860 PEYROLLES

Secrétaire de séance

Aude SIGNOLES

## PRESENCE AU CONSEIL

Séance du : 29 novembre 2022

Qualité		Titulaires				Suppléants			
		Nom Prénom	P	A	E	Nom Prénom	P	A	E
Administration	Chef d'établissement	Olivier MONARD			X				
	Adjoint	Naïma CHAICHE	X						
	Adjointe-Gestionnaire	Magali RUATTA	X						
Elus locaux	CPE	Carole RAFFARD	X						
	Collectivité de rattachement	Béatrice BONFILLON-CHIAVASA			X				
		Arnaud MERCIER				X			
	Commune siège	Olivier FREGEAC			X				
	Personnalité qualifiée	Madeleine ROUZOTTE			X				
<b>Total</b>		<b>8</b>	<b>3</b>		<b>5</b>				
Personnels de l'établissement	Personnels d'enseignement	Marie Pierre CHARAVEL	X						
		Christine BOSSY	X						
		Muriel BELLEMERE	X						
		Rémi Gondran	X						
		Laurence BOURGEOIS	X						
		Anne BREMOND			X		Peggy PLUOT	X	
	Personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux et de santé	Haïcham SAADALLAH	X						
		Sonia GUEDJ			X				
<b>Total</b>		<b>8</b>	<b>6</b>		<b>2</b>	<b>1</b>			
Parents d'élèves et élèves	Elus parents d'élèves	Cécile DIAZ			X				
		Géraldine MARTINEZ			X	Isabelle DE NORAY	X		
		Sabine FLEMATI			X				
		Nathalie MOREAU	X						
		Aude SIGNOLES	X						
		Rachid ABDERRAHMANI			X				
	Elèves	Julia MORGANTI			X	Shanna PSALTY	X		
		Yanis BELLAL	X						
<b>Total</b>		<b>8</b>	<b>3</b>	<b>5</b>		<b>2</b>			

Ouverture de séance : 17h35

## RUBRIQUE I. ADMINISTRATIF

### 1. Ajout à l'ordre du jour

Madame la Présidente propose d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Convention Point ACAR 2023
- Pour information, une Fiche Santé et Sécurité au Travail (FSST)

17h40 : Départ de M. SAADALLAH

### 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 08 novembre 2022

Madame la présidente demande si des compléments d'information ou des modifications sont à apporter au dernier procès-verbal.

Mme Raffard demande à modifier en page 05 du procès-verbal du conseil d'administration du 08 novembre 2022, la phrase, « il y a eu beaucoup de changement » en « il y a eu beaucoup de demandes de changement »

Nombre de votants :	14	Nombre de votes pour :	14
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes contre :	0

Le procès-verbal modifié de la séance du 08 novembre 2022 est adopté à l'unanimité

## RUBRIQUE II. PEDAGOGIQUE

### 1. Dispositif « devoirs faits »

Mme Chaiche présente le protocole pour le dispositif « Devoirs Faits ».

17h50 : Départ de Mme Pluot

Ce dispositif existe depuis 2017. Il vise à favoriser la réussite scolaire de tous les élèves.

Le protocole à valider reprend les principaux éléments des années précédentes. Concernant l'encadrement des élèves, il est assuré par des personnels de l'établissement (dont 77% d'enseignants). Les élèves sont pris en charge en petit groupe (avec un maximum de 8 élèves) afin d'individualiser l'aide apportée et de répondre au plus près aux besoins des élèves. Le dispositif fonctionne sur la base du volontariat des élèves et des personnels et propose une aide accompagnée entièrement gratuite. Il faut souligner la souplesse des modalités d'inscriptions (tout au long de l'année et par période). Le protocole met en avant la forte implication des familles et des enseignants dans la réussite du dispositif.

Depuis trois ans, le nombre de créneaux offerts est en augmentation constante pour chacun des niveaux d'enseignement (de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>). A la rentrée 2022-2023, 42 créneaux sont proposés en semaine A et 46 en semaine B.

Année scolaire	% d'élèves inscrits à DF au collège	% d'élèves inscrits à DF dans l'Académie
2020 - 2021	24,7	30,2
2021 - 2022	34	28,8
2022 - 2023	149 élèves inscrits à ce jour	

Nombre de votants :	13	Nombre de votes pour :	13
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes contre :	0

Le dispositif « devoirs faits » est adopté à l'unanimité

## 2. Dispositif « fluence »

Ce test de fluence a été mis en place pour tous les élèves de 6<sup>e</sup> à la rentrée 2020 dans le cadre des évaluations nationales.

- ✓ Test qui permet de connaître la capacité des élèves à lire un texte correctement à voix haute (vitesse de lecture).
- ✓ Le score attendu en fin de CM2 est de 120 mots par minute. Un besoin est donc identifié si le score de l'élève est inférieur.
- Les évaluations 6<sup>e</sup> ont révélé un nombre important d'élèves n'atteignant pas le niveau attendu en fluence à l'entrée au collège qui en théorie doit être de 120 mots lus à la minute.

Mise en œuvre du test de fluence au collège :

**Septembre 2020 :**

- ✓ Pour tous les élèves de 6<sup>e</sup>

**Septembre 2021 :**

- ✓ Pour tous les élèves de 6<sup>e</sup>

**Juin 2022 :**

- ✓ Pour tous les élèves de 6<sup>e</sup>
- ✓ Pour tous les élèves de 5<sup>e</sup>

**Septembre 2022 :**

- ✓ Pour tous les élèves de 6<sup>e</sup>

**Juin 2023 :**

- ✓ Pour tous les élèves de 6<sup>e</sup>
- ✓ Pour tous les élèves de 5<sup>e</sup>
- ✓ Pour tous les élèves de 4<sup>e</sup>

**Résultats des tests :**

**Septembre 2020 :** 51 % des élèves de 6<sup>e</sup> ont un score inférieur à 120 mots/mn

**Juin 2022 :** 34 % ont un score inférieur à 120 mots/mn, les élèves sont alors en fin de 5<sup>e</sup>

**Septembre 2021 :** 47 % des élèves de 6<sup>e</sup> ont un score inférieur à 120 mots/mn

**Juin 2022 :** 38 % des 6<sup>e</sup> ont un score inférieur à 120 mots/mn

**Septembre 2022 :** 44.6% des élèves de 6<sup>e</sup> ont un score inférieur à 120 mots/mn

Les progrès constatés sont le fruit d'un travail en liaison avec les enseignants du 1<sup>er</sup> degré liaison avec les enseignants du primaire (des tests de fluence existent désormais dans l'Académie en CE2, CM1 et CM2). Et la fluence est un axe de travail prioritaire au collège dans la continuité des priorités nationales.

Les progrès constatés s'expliquent également par la mise en place au collège dès janvier 2022 des ateliers de fluence pour les élèves de 6<sup>e</sup>. Ces séances d'entraînement à la lecture sont assurées par des enseignants volontaires. Ces ateliers fonctionnent par groupe de 4 élèves à raison de 2 séances de 30 minutes chaque semaine pour chaque groupe. Lors de ces séances d'entraînement, les élèves lisent 3 fois le même texte, 2 fois par semaine. Les textes lus sont normés et progressifs.

### En 2021/2022

17 élèves de 6<sup>e</sup> qui avaient obtenu un score de Fluence inférieur à 90 (score attendu en CE2) ont été inscrits aux ateliers de Fluence proposés sur le temps de la pause méridienne à partir de janvier 2022. 1 seule session proposée.

### En 2022/2023

42 élèves sont inscrits sur ces ateliers à raison de 2 séances par semaine. 2 sessions sont proposées.

22 séances sont proposées chaque semaine par les enseignants de diverses disciplines et 1 AESH.

- Du 7 novembre 2022 au 10 février 2023
- Du 27 février au 2 juin 2023

Ces ateliers permettent de travailler en petits groupes (4 élèves). Cette organisation favorise la concentration des élèves et permet de multiplier les lectures individuelles. Ce rituel met les élèves en confiance. Ces séances sont courtes mais intensives, demandent un gros effort de concentration d'où le format. 6 lectures du même texte au total.

Nous avons ciblé les élèves ayant obtenu un score inférieur à 120 (61 élèves).

16 élèves : score inférieur à 90 mots

26 élèves : score entre 90 et 120 mots

10 élèves inscrits au club jeunes lecteurs avec la documentaliste le jeudi de 12h30 à 13h (inscrits depuis le 17 novembre) : présentation des livres, lecture des extraits à voix haute et échanges autour des livres présentés.

9 élèves ne sont pas encore positionnés mais le seront sur la 2<sup>e</sup> session.

Les familles des élèves inscrits sur ce dispositif ont été invitées à une réunion d'information à la rentrée des vacances de Toussaint pour expliquer l'intérêt du dispositif et donner des conseils d'accompagnement à la maison.

Nombre de votants :	13	Nombre de votes pour :	13
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes contre :	0

Le bilan et le dispositif Fluence sont adoptés à l'unanimité

18h20 : Départ de Mme RAFFARD

### 3. Journée de solidarité

Mme Chaiche explique le découpage de la journée de solidarité (Lundi de Pentecôte du 29 mai 2023). Les dates ont été validées en conseil pédagogique le 21 novembre 2022.

- une demi-journée de réflexion pédagogique le mercredi 1<sup>er</sup> février 2023 après-midi, durant laquelle les enseignants pourraient travailler sur le développement durable et sur PIX (compétences numériques des élèves)

- une demi-journée pour les portes ouvertes du collège le samedi 04 mars 2023 au matin. Cette journée sera ouverte aux élèves de CM1 et CM2.

Nombre de votants :	12	Nombre de votes pour :	12
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes contre :	0

Le protocole et le bilan de Devoirs Faits sont adoptés à l'unanimité

## RUBRIQUE III. FINANCIER

### 1. Délégation de signature pour la passation des marchés dans la limite du budget 2023

Mme Chaiche sollicite l'autorisation du conseil d'administration pour que le chef d'établissement puisse utiliser le budget tel que prévu dans les lignes budgétaires.

Mme Ruatta, indique que si un contrat est à cheval sur deux années, l'approbation du CA sera requise pour validation.

Nombre de votants :	12	Nombre de votes pour :	12
Nombre d'abstention :	00	Nombre de votes contre :	0

La délégation de signature pour la passation des marchés dans la limite du budget 2023 est acceptée à l'unanimité

### 2. Budget 2023 et prélèvement sur fonds de roulement

Madame Ruatta présente le budget 2023.

L'ensemble des documents (liasse budgétaire, note de l'ordonnateur, liste des contrats, État des emplois, Masse salariale et emplois) a été transmis aux administrateurs par voie dématérialisée.

Madame Ruatta présente tout d'abord la structure réglementaire d'un budget et l'objet du vote. Elle précise ensuite le contexte ayant contribué à son élaboration : la guerre en Ukraine et l'augmentation du coût des denrées, le cadre législatif (Loi Egalim et obligation de recyclage des déchets), l'évolution des notifications. Elle rappelle également la volonté du chef d'établissement de maintenir ses actions éco-responsables ainsi que l'amélioration du cadre de vie par des travaux de peinture. Madame Ruatta souligne en outre l'état de vétusté du bâtiment principal et les travaux de maintenance qui en découlent faute d'actions de « gros entretien réparation ».

Madame Ruatta commente les différentes sources de financement et leurs évolutions par rapport au budget initial 2022 : subventions diverses et reliquats, contributions des familles et du FSE.

Madame Ruatta présente ensuite la ventilation des produits par origine et des charges par destination en mettant en avant les évolutions les plus significatives par rapport au BI 2022. Elle souligne notamment la mobilisation de tous les reliquats et l'absence de subvention sur le programme 141 pour l'année scolaire.

#### 19h10 : Départ de Melle PSALTY

2022-2023. Des projets ont dû être annulés faute de financement et l'achat de carnets de correspondance pour l'année scolaire prochaine dépendra de l'attribution de fonds suffisants.

De plus, il convient de prendre en considération l'obligation faite aux administrations de recycler les déchets par des sociétés privées dont le montant s'élève à 10 000.00 € et l'absence de financement associé. Ainsi, ce pôle de dépense, non compensé, pèse très lourd sur le budget de l'établissement et vient se rajouter à l'abattement imposé sur la subvention de fonctionnement.

Après avoir expliqué le principe des amortissements, Madame Ruatta met en évidence le niveau de fonds de roulement prévisible qui atteint son niveau plancher. En effet, l'année 2022 a été marquée par des prélèvements indispensables (importante fuite d'eau, achat de denrées dans un contexte très marqué, licences numériques...). Aussi, il apparaît qu'à court terme, il ne sera plus possible de maintenir ce rythme de fonctionnement. Les activités et achats pédagogiques sont d'ores et déjà impactés par des restrictions budgétaires qui vont aller croissant si aucune compensation financière n'est proposée pour faire face à ces nouvelles dépenses récurrentes.

Les administrateurs se sont montrés sensibles à la situation de l'établissement et comprennent l'intérêt de revoir certains pôles de dépenses comme les licences numériques, et la nécessité de se positionner par discipline d'ici le mois de juin 2023 quant à l'achat de licences numériques ou non en cas de non utilisation. Normalement, le Conseil Départemental ne devrait plus imposer d'abattement l'année prochaine, en cohérence avec le niveau de fonds de roulement qui sera constaté. Pour autant, les nouveaux contrats de collecte, s'ils se confirment, devront être financés. Le fonds de roulement ne pourra plus être mobilisé sans abondement dans les années à venir.

Pour finir, Madame Ruatta présente les dépenses incompressibles, l'état des emplois prévisionnel ainsi que la masse salariale.

Nombre de votants :	11	Nombre de votes pour :	11
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes contre :	0

Le Budget 2023 est adopté à l'unanimité

Nombre de votants :	1	Nombre de votes pour :	11
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes contre :	0

Le prélèvement sur fonds de roulement est accepté à l'unanimité

## 2. Convention Point ACAR 2023

Il est proposé au CA une convention avec les services informatiques du Rectorat pour l'assistance et la maintenance des logiciels de l'éducation Nationale pour une année. Mme Chaiche propose de reconduire la convention de l'an passé, soit 490 €/an.

Nombre de votants :	11	Nombre de votes pour :	11
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes contre :	0

Le renouvellement de la convention ACAR est acceptée à l'unanimité

### 3. Fiche Santé et Sécurité au Travail (FSST)

Le 24 novembre 2022, l'établissement a fait remonter un « événement dangereux » au CD13. Il s'agit d'un trou dans une partie du plancher de la cuisine au niveau de la petite plonge. L'établissement a demandé à la Collectivité une réfection complète de la partie endommagée (sol petite plonge), sachant que les réparations faites dans l'urgence par un agent du collège ne peut-être qu'une réparation provisoire. La réfection de certaines parties du bâtiment de la demi-pension ne pourra pas attendre la construction de la nouvelle cantine - dont les travaux doivent commencer en 2026. Régulièrement des dégradations en divers endroits, dues à la vétusté des locaux, sont signalées et remettent en question la sécurité des personnels et des usagers.

La Direction est dans l'attente d'une réponse du Département.

**Clôture de séance à 19h48.**